



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 02-93

### AVIS PUBLIC

#### **AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :**

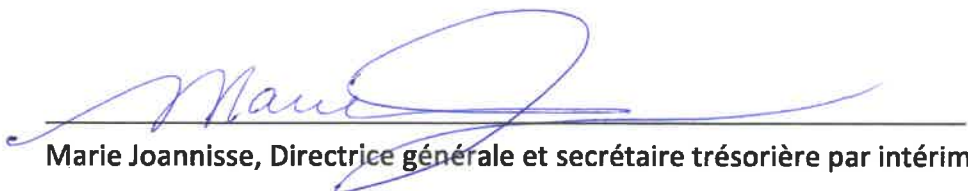
Conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme, ce présent avis est donné par le soussigné, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim, que lors de la séance ordinaire du conseil du Canton de Low qui se tiendra le **14 septembre 2020 à 19h00** par vidéoconférence, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure au règlement de zonage portant le numéro 02-93 et ses amendements, pour une propriété située au **3 chemin Marie-Reine (lot 6 269 085 du cadastre du Québec)**.

La demande porte sur les objets suivants:

- Agrandir la galerie existante à une marge riveraine de 8,3 mètres au lieu de 15 mètres.
- Autoriser la construction d'une véranda à une marge riveraine d'environ 13.55 mètres au lieu de 15 mètres.
- Le tout tel qu'apparaissant sur un plan de localisation préparé par l'arpenteur Marie-Ève Tremblay sous sa minute 2893, daté du 16 mars 2020.

Durant l'état d'urgence sanitaire actuelle les séances du conseil se tiennent en huit clos, il n'est donc malheureusement pas possible de tenir une consultation publique. Celle-ci a été remplacé par une consultation écrite conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-049. Toute personne intéressée par cette demande pourra aviser le conseil municipal dans un courriel acheminée à l'adresse suivante **inspecteur@lowquebec.ca** ou par une lettre envoyée par la poste au 4A, Chemin D'Amour Low (Québec) J0X 2C0 **avant le 14 septembre 2020**. L'enregistrement audio de la séance du conseil sera disponible sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : <http://www.lowquebec.ca>

**DONNÉ à Canton de Low, le 28 août 2020**



Marie Joannisse, Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim